

# FRANCE TERRE DE LAIT

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE



**France**terrede**LAIT**

LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE





**04** ENGAGEMENT 1 :  
UNE JUSTE RÉMUNÉRATION  
DES ACTEURS

**08** ENGAGEMENT 2 :  
AMÉLIORER  
LES CONDITIONS DE TRAVAIL



**10** ENGAGEMENT 3 :  
GARANTIR L'ABSENCE DE  
RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES  
DANS LE LAIT

**12** ENGAGEMENT 4 :  
MIEUX PRÉVENIR LES  
RISQUES SANITAIRES



**12** ENGAGEMENT 5 :  
AMÉLIORER LE BILAN  
CARBONE DE LA FILIÈRE

**16** ENGAGEMENT 6 :  
ÉVALUER LE BIEN-ÊTRE  
DES TROUPEAUX LAITIERS



**20** ENGAGEMENT 7 :  
INFORMER SUR LA PLACE  
ESSENTIELLE DES PRODUITS  
LAITIERS

**21** ENGAGEMENT 8 :  
PROMOUVOIR UN EXPORT  
FRANÇAIS DURABLE



## AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE LA FILIÈRE À RÉMUNÉRER L'ENSEMBLE DE SES ACTEURS



### INDICATEUR ÉLEVAGE

La très grande majorité des éleveurs laitiers ne parvient pas à dégager un revenu à la hauteur des contraintes inhérentes à leur métier, en phase avec le salaire médian français. Ce dernier est la référence retenue car il reflète une rémunération en phase avec l'environnement des éleveurs.

**Pour demain nous voulons que 55 % des éleveurs au minimum, tirent un revenu supérieur ou égal au salaire médian français.**

#### Méthode de calcul

Cet indicateur est déterminé par l'Institut de l'Élevage à partir des données du Réseau d'information comptable agricole (RICA) et de l'Insee établies par les pouvoirs publics.

Le RICA est constitué d'un échantillon de 7 640 exploitations agricoles, dont 906 exploitations bovines laitières spécialisées, représentatif de l'ensemble des exploitations françaises. Le calcul est réalisé sur toutes les exploitations de l'échantillon RICA ayant un atelier bovins lait hors celles ayant des ateliers granivores, ovins/caprins et/ou cultures perennes/spéciales (1 462 exploitations en 2017).

Le salaire net médian de l'année N est publié par l'INSEE en début d'année N+3. Afin de ne pas retarder la publication de l'indicateur CNIEL, une valeur provisoire de ce salaire médian est retenue en attendant la publication de la valeur par l'INSEE. Cette valeur provisoire est basée sur l'évolution du salaire moyen annuel d'EUROSTAT.

L'indicateur mesure la proportion d'exploitations laitières de l'échantillon dans lesquelles le revenu courant par unité de travail annuel (UTA) non salariée, calculé pour l'atelier, lait atteint ou dépasse le salaire net médian de la population française (1940 euros net 2019 par exemple).

Pourcentage de fermes en mesure de rémunérer leurs exploitants au-delà du revenu net médian français

2016

26 %

NOTRE OBJECTIF 2025

55 %

des éleveurs rémunérés au-delà du revenu médian français

## AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE LA FILIÈRE À RÉMUNÉRER L'ENSEMBLE DE SES ACTEURS



### INDICATEUR TRANSFORMATION LAITIÈRE

Les données de l'Insee montrent que les prix des produits laitiers en magasin se situaient en 2018 au même niveau que dix ans auparavant. Ce contexte baissier pèse sur la rentabilité des entreprises de transformation laitière.

**Pour demain nous voulons que 75 % des entreprises aient une rentabilité supérieure à 4 %.**

#### Méthode de calcul

L'indicateur choisi pour évaluer la bonne santé des industries laitières est établi à partir de l'observatoire annuel de branche du Crédit Agricole, qui suit les résultats financiers d'un ensemble d'entreprises laitières générant un chiffre d'affaires annuel de 41 milliards d'euros et composé à près de 90 % de PME (CA < 50 millions d'euros). Il mesure la proportion d'entreprises présentant une marge (EBITDA/CA, c'est-à-dire, un taux de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements sur chiffre d'affaires), supérieure à 4 %. Il mesure la rentabilité du processus de production au sein d'une entreprise. Un ratio inférieur à 3 % est considéré comme faible.

L'observatoire du Crédit Agricole s'appuie sur un échantillon évolutif d'entreprises. Les indicateurs des années passées sont systématiquement recalculés à échantillon constant (selon l'échantillon disponible pour la dernière année). La valeur objectif cible à 2025 est maintenue à 75%, en dépit des modifications que peut apporter l'évolution de l'échantillon.

Pourcentage d'entreprises laitières présentant une rentabilité (EBITDA/CA) supérieure à 4 %

2016

65 %

NOTRE OBJECTIF 2025

75 %

des entreprises laitières avec une rentabilité supérieure à 4 %

## AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE LA FILIÈRE À RÉMUNÉRER L'ENSEMBLE DE SES ACTEURS



### INDICATEUR GMS

La rentabilité du rayon produits laitiers en grandes et moyennes surfaces peut s'exprimer par la marge nette réalisée sur les produits de ce rayon.

Pour demain nous visons un maintien de cette marge au regard de la performance constatée lors de notre année de référence (2016).

#### Méthode de calcul

L'indicateur choisi pour évaluer la rentabilité du rayon produits laitiers dans les grandes et moyennes surfaces est la marge nette de ce rayon, établie sur une base annuelle par l'Office Français des Prix et des Marges (OFPM).

Elle est calculée sur base du chiffre d'affaire des produits de ce rayon diminué du prix d'achat de ces produits, des frais de personnels affectés à ce rayon et des autres charges de l'enseigne, rapporté au chiffre d'affaire du rayon.

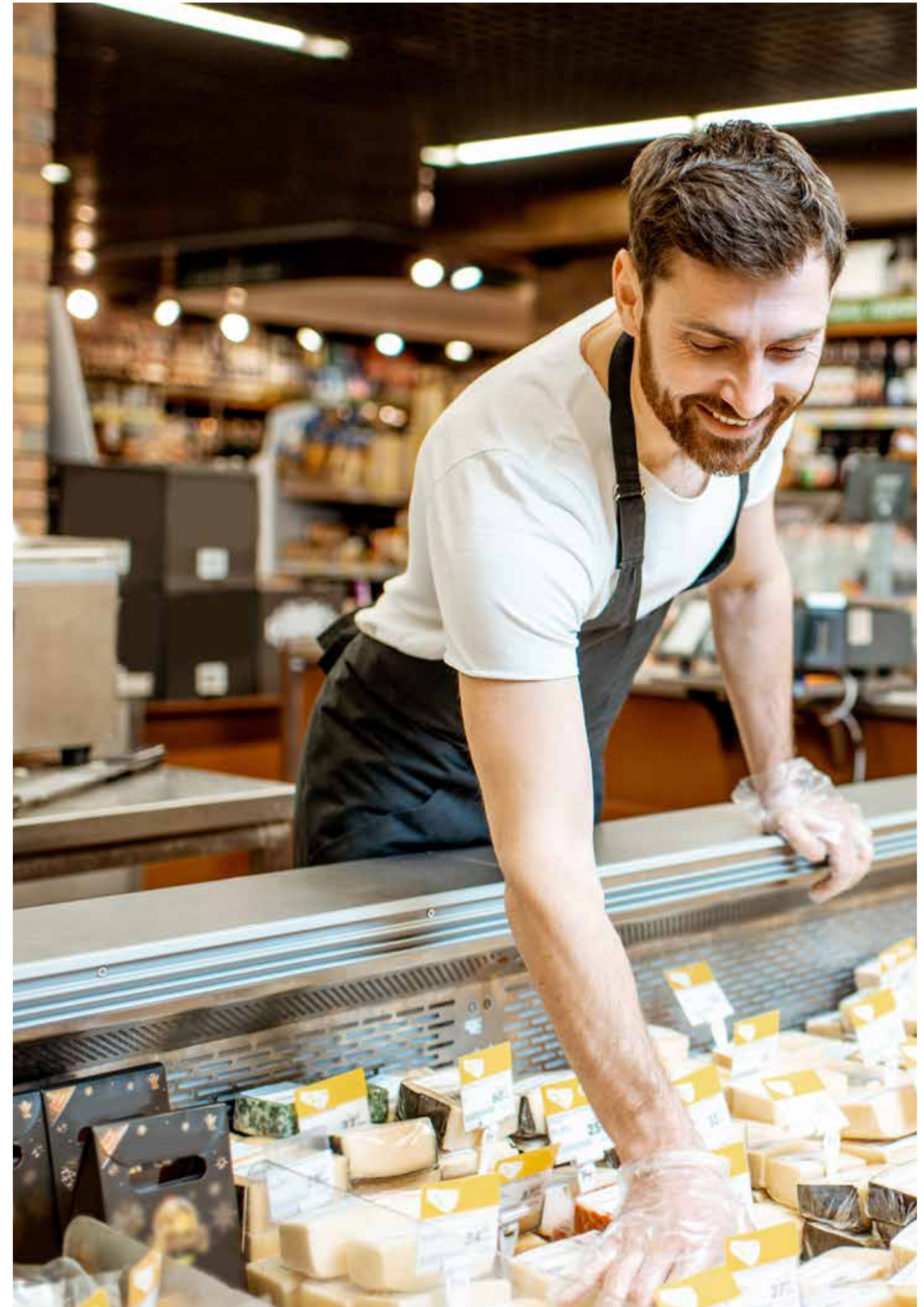
Il faut noter que le périmètre du rayon produits laitiers, dans le cadre de cet indicateur consolidé par FranceAgriMer, ne se limite pas aux produits laitiers mais inclut également les produits végétaux à base de soja. L'impact de ce périmètre élargi sur la valeur de l'indicateur est limité, car les ventes de jus végétaux représentent actuellement environ 4% des volumes de vente et 8% de la valeur des ventes de lait liquide par exemple.

Marge nette du rayon produit laitier (exprimée en % de CA du rayon)

2016  
1,4 %

NOTRE OBJECTIF 2025

1,4 %  
maintien de la marge nette





## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE



### INDICATEUR ÉLEVAGE

Mesurer le mieux vivre des éleveurs nécessite d'aborder leurs conditions de vie et de travail et d'analyser leur situation personnelle. Un indicateur spécifique a été créé dans le cadre de *France Terre de Lait* sur la base d'une première enquête réalisée en juin 2019.

**Pour demain nous voulons que la note de satisfaction des éleveurs augmente de 10 % par rapport à cette date.**

#### Méthode de calcul

**Interrogation de 800 éleveurs** laitiers représentatifs de la population des éleveurs français de plus de 20 vaches (83 % des exploitations et 97 % du cheptel). La taille de l'échantillon permet de suivre les résultats par zone géographique, et par type de débouchés (bio, montagne...). 50 salariés en exploitations laitières sont également interrogés.

L'indicateur est constitué de **5 catégories d'items** ayant la même pondération. Chacun des 16 items est évalué par une note sur 10. Leur consolidation permet de construire un indicateur global sur 100.

**Catégories d'items dans le questionnaire permettant d'apprécier le bien-vivre des éleveurs**

	Nombre d'items	Poids dans l'indicateur
Reconnaissance	2	20 %
Sécurité économique et avenir	3	20 %
Attachement au métier/recherche de sens	4	20 %
Charge de travail et pénibilité	4	20 %
Soutien et partage	3	20 %
	16	100 %

Chaque catégorie reprend **la moyenne des différents items de la catégorie**. En l'absence de réponse, la moyenne nationale est affectée à l'item. Les moyennes obtenues sont pondérées pour construire l'indicateur. Ainsi, l'indicateur est calculé pour chaque éleveur interrogé, permettant une analyse fine de la dispersion de l'indicateur chez les éleveurs, et une analyse détaillée par sous-population.

Notation via  
une enquête auprès  
des éleveurs  
(note sur 100)

2019

53,9

NOTRE OBJECTIF  
2025

60/100

pour la note de  
satisfaction

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE



### INDICATEUR TRANSFORMATION LAITIÈRE

L'appréciation des conditions de travail en entreprise est multifactorielle. C'est pourquoi nous agrégeons quatre sous-indicateurs qui permettent d'observer la prévention des risques, le développement et la reconnaissance des compétences, et l'épanouissement des salariés.

**Pour demain nous voulons une progression harmonieuse des quatre sous-indicateurs.**

#### Méthode de calcul

##### Le taux d'absentéisme (critère de bien-être au travail)

Il est calculé à partir du nombre total de journées perdues par rapport au nombre total de journées théoriques de travail. Il est exprimé en pourcentage.

5,5 %  
2016

5 %

OBJECTIF 2025

##### Le taux de fréquence d'accidents du travail (critère d'impact des actions de préventions menées auprès des salariés)

Il est calculé à partir du nombre total d'accidents avec arrêt x un million par rapport au nombre d'heures travaillées.

33 %  
2016

30 %

OBJECTIF 2025

##### Le nombre de certificats de qualification professionnelle (CQP)

Il est calculé à partir du nombre cumulé de CQP délivrés depuis 2016 en industrie laitière (critère de dynamisme des entreprises en matière de **développement des compétences des salariés** et de gestion de parcours certifiants pour répondre aux besoins en compétences).

267  
2016

2500

OBJECTIF 2025

##### Le taux d'embauches en CDI à l'issue de l'alternance

Il est calculé à partir du nombre d'embauches par rapport à l'effectif total des entreprises ayant participé au bilan social. Il est exprimé en pourcentage (critère mesurant la **capacité des entreprises à former** et à sécuriser les parcours.)

7,32 %  
2016

10 %

OBJECTIF 2025

Considérant que chaque sous-indicateur a le même poids, un indicateur agrégé a été constitué pour mesurer le degré global d'atteinte de cet engagement social. Il sera atteint à 100% en 2025 si chacun des sous-indicateurs est lui-même à l'objectif, 2016 étant la situation initiale.

Notation via  
l'enquête sociale  
d'ATLA auprès des  
entreprises laitières  
(note sur 100)

2016

0%

NOTRE OBJECTIF  
2025

100 %

des quatre sous-  
indicateurs à leur  
niveau d'objectif  
final

## GARANTIR L'ABSENCE DE RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES DANS LE LAIT



### INDICATEUR

Une surveillance accrue au niveau des élevages renforce la garantie d'absence de résidus d'antibiotiques et permet de poursuivre la lutte contre l'antibiorésistance. Depuis 2018, le nombre de livraisons de lait contrôlées dès le départ de la ferme a augmenté significativement.

**Pour demain nous voulons que toutes les livraisons au départ de la ferme soient systématiquement contrôlées.**

#### Méthode de calcul

L'indicateur est déterminé pour toutes les exploitations laitières françaises. Chaque livraison de lait fait ainsi l'objet d'un prélèvement.

Le calcul de l'indicateur correspond au **nombre d'analyses ramenées au nombre de livraisons réalisées annuellement, en pourcentage.**

Les données sont obtenues **par enquête auprès des laboratoires** déterminant le nombre de producteurs et le nombre d'analyses effectuées par rythme de collecte. En France la collecte s'effectue aux rythmes suivants : toutes les 24 h pour 7 % des exploitations, toutes les 48 h pour 60 % des exploitations et toutes les 72 h pour 33 % des exploitations.

Depuis 2008, le contrôle du lait collecté s'opère systématiquement à l'entrée des usines, de manière à détruire tout lait qui ne serait pas conforme aux limites réglementaires. En amont, le lait de chaque exploitation laitière était aussi régulièrement analysé dans le cadre du paiement du lait par des laboratoires reconnus par le ministère de l'agriculture, mais pas de manière systématique. Ces analyses étaient réalisées au moins une fois par décade jusqu'en 2016, puis au moins une fois par semaine de manière inopinée à partir de 2017.

L'engagement de la filière est de **renforcer ce dispositif** en passant d'un contrôle inopiné à un **contrôle systématique des livraisons de lait au niveau des fermes.**

**Ce nouveau dispositif est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

Pourcentage de livraisons contrôlées en antibiotiques dans le cadre du paiement du lait à la qualité

2016

21 %

NOTRE OBJECTIF 2025

100 %

des livraisons des fermes testées

## RENFORCER LA SÉCURITÉ SANITAIRE



### INDICATEUR

Les Toxi-infections Alimentaires Collectives (TIAC) traduisent en partie l'exposition finale du consommateur aux risques biologiques, en lien avec la consommation d'aliments. Elles reflètent l'efficacité des mesures de maîtrise sanitaire mises en œuvre.

**Pour demain nous voulons stabiliser le taux de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) à 2,5% maximum.**

#### Méthode de calcul

**Les toxi-infections alimentaires (TIAC)** et neuf maladies potentiellement d'origine alimentaire sont actuellement à déclaration obligatoire<sup>(8)</sup>. Tout docteur en médecine ou chef de laboratoire d'analyse et de biologie médicale doit notifier les cas de maladies inscrites sur la liste des maladies à déclaration obligatoire aux médecins inspecteurs de santé publique de l'agence régionale de santé (ARS) du département de résidence des cas.

Les données de toxi-infections alimentaires collectives sont analysées et communiquées annuellement par **Santé publique France**. Nous retenons dans ces données **les TIAC dont les « Fromages/produits laitiers »** ont été suspectés comme source d'infection. Cet indicateur public couvre les produits laitiers de toutes les espèces, c'est-à-dire vaches, chèvres et brebis. En volume, la consommation de produits laitiers de chèvres et brebis ne représente que 2,6 % environ de la consommation totale. Cet indicateur surévalue donc légèrement le pourcentage de TIAC associées aux produits issus du lait de vaches laitières.

Il est intéressant de mettre en regard cette part de produits laitiers responsables de TIAC et ce que **les produits laitiers apportent à la nutrition** des Français : **12,8 % de l'énergie, 19 % des protéines ou encore 54 % du calcium** de la ration alimentaire moyenne (ANSES - INCA3 2017).

Part des produits laitiers dans les toxi-infections alimentaires collectives par rapport à l'ensemble de l'alimentation

2016

3,4 %

NOTRE OBJECTIF 2025

2,5 %

des TIAC maximum attribuées aux produits laitiers



## INDICATEUR

Suivre l'évolution de l'empreinte carbone par litre de lait produit permet de mesurer les efforts de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du secteur laitier. Elle est le marqueur de l'évolution réelle des pratiques.

**Pour demain nous voulons que l'empreinte carbone nette d'un litre de lait sortie usine baisse de 17 %.**

### Méthode de calcul

Afin d'exprimer l'empreinte carbone moyenne d'un litre de lait remis au consommateur en magasin (grande ou moyenne surface), trois empreintes carbone sont additionnées : en élevage, au stade de la transformation (incluant la collecte) et au stade de la distribution en magasin (incluant transport et logistique). Dans la mesure où un litre de lait sorti de la ferme peut suivre plusieurs voies de transformation – selon qu'il soit valorisé en lait de consommation, beurre, crème, fromage, yaourt, poudre, ... - l'empreinte finale par litre est exprimée en équivalent litre de lait en respectant le mix produit français au stade de la transformation puis la part des ventes de ces produits au magasin. Le choix de l'empreinte sortie GMS résulte du fait qu'il s'agit du circuit de vente majoritaire (70% des débouchés nationaux).

Il est tenu compte en élevage de la séquestration du carbone dans les sols. L'indicateur retenu est donc l'empreinte carbone nette par équivalent litre de lait remis au consommateur (en kg eq. CO<sub>2</sub>/l).

**En élevage**, l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre est conduite avec l'outil CAP'2ER® (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Elevage de Ruminants) niveau 1, outil développé par l'Institut de l'Élevage (Idele) et reposant sur le concept de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) qui suit les recommandations internationales avec un niveau de précision IPCC Tiers 2 (FAO, 2016 ; FIL, 2010 ; IPCC, 2006) .

Le périmètre retenu s'arrête au portail de la ferme. Les gaz à effet de serre comptabilisés pour le secteur agricole sont le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Les émissions de GES sont exprimées en kg équivalent CO<sub>2</sub> en tenant compte du pouvoir de réchauffement global (PRG) de chacun des 3 gaz, qui sont respectivement 1, 25 et 298 pour le CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et le N<sub>2</sub>O.

Les données d'entrée de l'outil CAP'2ER pour évaluer l'empreinte carbone nationale sont issues de base de données suivantes :

- Le **RICA** (Réseau d'Information Comptable Agricole) fournit les surfaces toujours en

herbe, les surfaces en prairie temporaire, les surfaces en maïs et autre plante sarclée, la quantité de céréale intraconsommée par les bovins, la charge monétaire en engrais, la charge monétaire en aliments concentrés.

- La **BDNI** (Base de Données National d'Identification) et sa copie miroir dans le Système Professionnel Identification Elevage (SPIE-BDNI) enregistre précisément tous les mouvements et les événements (naissances, vêlages, morts) concernant les bovins. Son analyse permet d'affiner, par appariement sur le numéro SIRET, les données animales des exploitations sélectionnées dans le RICA en termes d'effectifs de chaque catégorie animale, de temps de présence des animaux, et d'estimer la production brute de viande vive à partir du poids des animaux abattus issus de la base **NORMABEV**, de rendements carcasses et de courbes de croissances modélisées par race et par sexe (Jouven et al, 2018).

Ces trois principales bases de données sont complétées par des données issues du réseau bovin lait et viande **INOSYS (INOSYS-Réseaux d'élevage 2014-2020)** pour les références de prix des intrants que sont les engrais et les concentrés, afin de convertir les charges monétaires du RICA en volume physique d'intrants consommés et CAP'2ER® pour le temps de présence au bâtiment. Les taux protéique et butyreux du lait français proviennent de la **Statistique Agricole Annuelle (SAA)**.

La base de données RICA est enrichie des données troupeaux et productivité extraites ou estimées à partir de **SPIE-BDNI et de NORMABEV**. Les charges monétaires en intrants du RICA (dépenses en engrais et concentrés achetés) sont transformées en flux physiques à partir de modèles simplifiés. Pour les concentrés achetés, un prix annuel moyen par tonne de matière brute a été calculé à partir des données INOSYS. La part de tourteau de soja dans la consommation de concentrés est déduite à partir de **l'Observatoire de l'alimentation des vaches laitières françaises** produit annuellement par le CNIEL. Pour les achats d'azote minéral, un prix annuel de l'unité d'azote (0.92 €/ unité en 2018) associé à un forfait de part d'azote (0.85 unité azote/ unité totale fertilisante) de la dépense en engrais a été appliqué. Un type d'effluent moyen a été défini à partir de l'étude sur le gisement de fumier de bovin (Degueurce et al., 2016). Enfin, les consommations d'électricité et de carburant ont été fixées de façon forfaitaire en fonction de la SFP et des UGB (Moreau S., 2018).

Dans CAP'2ER®, le stockage carbone de l'atelier est soustrait des émissions brutes de GES pour obtenir les émissions nettes de GES. Ce stockage est comptabilisé par l'addition du carbone séquestré par les prairies permanentes (forfait de 570 kg C/ha/an), les prairies temporaires (forfait de 80 kg C/ha/an), les haies (160 ml/ha de PP et forfait de 125 kg C/100 ml) et le carbone déstocké par les cultures annuelles (forfait de -160 kg C/ha).

A l'issue du calcul des émissions de GES de l'atelier laitier, l'allocation retenue pour répartir les émissions sur les différents produits de cet atelier (lait et viande des vaches de réforme) est l'allocation biophysique. Elle consiste à affecter la phase de gestation et d'élevage de la génisse à la production de viande, tandis que les impacts environnementaux au cours de la vie de la vache laitière sont affectés au lait au prorata des besoins en énergie pour chaque stade physiologique.

L'unité fonctionnelle utilisée pour exprimer les résultats est la quantité de lait vendu corrigée en matières grasses et protéiques (litres) avec un taux butyreux de 40 g/kg et un taux protéique de 33 g/kg.

Réduction globale  
de l'empreinte  
carbone par litre  
de lait sortie usine

2016

1,026 kg eq. CO<sub>2</sub>/l net

NOTRE OBJECTIF  
2025

0,85  
kg eq. CO<sub>2</sub>/l net

pour l'empreinte  
carbone d'un litre  
de lait en sortie  
usine



## INDICATEUR

### Réduction globale de l'empreinte carbone par litre de lait sortie usine

2016

**1,026** kg eq. CO<sub>2</sub>/l net



### NOTRE OBJECTIF 2025

**0,85** kg eq. CO<sub>2</sub>/l net

**pour l'empreinte carbone d'un litre de lait en sortie usine**

**Au niveau de la transformation** les efforts de réduction des émissions de GES sont centrés sur le scope 1 et 2 de ce maillon de la filière. Il s'agit des émissions directes provenant des installations situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, à savoir les procédés de combustion et les fuites de fluides frigorigènes et des émissions liées à la consommation d'électricité et de chaleur.

Les facteurs d'émission utilisés pour l'énergie et les fluides frigorigènes sont ceux de la base carbone Ademe (documentation bas carbone Bilan GEX version 11.0.0).

Les émissions liées à la collecte du lait à la ferme sont appliquées de manière forfaitaire et évaluées à 5g eq CO<sub>2</sub> / L de lait (source : enquête ATLA 2020).

L'évaluation des émissions est en adéquation avec la méthode de calcul Dairy PEF validée en avril 2018 ainsi qu'avec la méthode Fil. L'évaluation nationale, réalisée annuellement repose sur une enquête menée par ATLA (Association de la Transformation Laitière) avec une interface internet qui permet aux entreprises laitières de remplir les données avec un traitement automatisé. Les données représentant 78% de la transformation laitière nationale sont ensuite extrapolées à l'échelle nationale.

**Au stade de la grande distribution**, les émissions résultent des activités de transport et de stockage (sur les plateformes et en magasin). Les Gaz à Effet de Serre concernés sont les mêmes qu'au stade de la transformation à savoir CO<sub>2</sub> et fluides frigorigènes. Sont concernées les émissions directes dans ce périmètre de distribution.

Pour estimer la part de ce maillon dans l'ACV des différents produits laitiers il est fait appel aux données de la base Agribalyse V3 (ADEME/INRAE). La méthodologie Agribalyse distingue les produits réfrigérés et non réfrigérés. Elle s'appuie sur des hypothèses de distances moyennes parcourues par les produits entre usines et plateformes puis entre plateformes et magasins et de durées de conservation en plateforme et en magasin. Les valeurs de consommations prises en compte (électricité, chaleur, eau, réfrigérant) sont issues du PEF (Product Environmental Footprint européen).

Afin d'exprimer l'empreinte carbone en équivalent lait, respectant le mix des produits vendus en magasin, ces données Agribalyse par produit laitier sont pondérées par la part des ventes de chacun de ces produits en France, issue du panel Kantar (exprimée en matière sèche utile afin de tenir compte des volumes de lait entrant dans la fabrication des différents produits).

en %	Lait	PLF / Yaourts	Fromage	Crème	Beurre	Poudre	Moyenne pondérée
Part de la distribution dans l'empreinte carbone (Agribalyse 2022)	13,1	9,7	3,9	5,6	2,6	0,8	
Part des ventes sur total équivalent lait	14,2	16	42	8,4	18	1	
Valeur pondérée (part de la distribution x part des ventes)	1,8602	1,552	1,638	0,4704	0,468	0,008	5,9966

**Il en résulte une part de la distribution dans l'empreinte carbone d'un litre de lait en France de 6%.**





## INDICATEUR

Un diagnostic en élevage est un préalable à toute démarche de progrès en matière de bien-être animal. N'ayant pas un référentiel utilisable « en routine » en élevage laitier, seize indicateurs fondés sur des bases scientifiques et adaptés aux conditions d'élevage françaises ont été déterminés.

**Pour demain nous voulons que tous les élevages soient évalués pour mieux les conseiller.**

### Méthode de calcul

**Seize indicateurs** du bien-être animal et une méthode de mesure et de calcul associés, ont été établis dans le cadre du Cniel en s'appuyant sur l'expertise scientifique de l'Institut de l'élevage. Ces indicateurs sont le résultat de plus de **deux années de construction collective** à laquelle tous les représentants des collèges professionnels de la filière (éleveurs laitiers, coopératives et industriels privés) ont participé.

**Des tests grandeur nature**, ainsi que des auto-évaluations par les éleveurs ont été menés dans **75 exploitations** pour estimer la faisabilité, les difficultés de mise en place, l'acceptabilité et la compréhension des indicateurs par les éleveurs et les conseillers en charge de la conduite des évaluations.

**Le nombre d'élevages évalués chaque année** sera comptabilisé et ramené au nombre d'élevages en activité sur la même année (enquête annuelle laitière).

**Dans un premier temps**, l'engagement pris par la filière est d'évaluer l'ensemble des fermes laitières sur leurs pratiques et les conditions de bien-être des vaches laitières et des veaux. L'indicateur associé retenu pour piloter cet engagement est donc un indicateur de moyens. Il s'agit de s'assurer du bon déploiement de ces évaluations en élevages.

**Dans un deuxième temps**, dès qu'un nombre suffisant d'évaluations sera réalisé, la base de données constituée par les résultats des diagnostics sera analysée. Des axes de progrès sur certaines pratiques pourront être définis avec les éleveurs pour la mise en place de plans d'actions collectifs, de conseils ou de formations.

**Une évaluation** basée sur une méthode scientifique de référence.

**L'outil informatique BoviWell**, choisi pour être le support du diagnostic dans les élevages bovins français, est basé sur la méthode scientifique européenne de référence Welfare Quality®. BoviWell a été construit par la Société MoyPark et utilisé dans plus de 1 600 exploitations (troupeaux laitiers ou viande). Pour les besoins de la démarche *France Terre de Lait*, cet outil, dont le Cniel est copropriétaire avec Interbev, l'interprofession du bétail et de la viande, et la CNE, la Confédération nationale de l'élevage, a été adapté aux seize indicateurs retenus pour la mesure du bien-être animal.

**La méthode Welfare Quality®** construite par un consortium de chercheurs européens, attribue un score, ou une note, pour chaque indicateur, selon la valeur observée et mesurée au sein de la ferme. Ces scores sont restitués à l'éleveur pour chaque indicateur. Ensuite, elles sont agrégées selon quatre grands principes. Enfin, un classement final est attribué en fonction de la note de chacun de ces grands principes.

La présentation des résultats permet de visualiser facilement la position de l'élevage par rapport à d'autres élevages, et de définir avec l'éleveur, si nécessaire, une démarche de progrès.

### Une politique de déploiement dans la Charte des bonnes pratiques d'élevage

La Charte des bonnes pratiques d'élevage, créée en 1999 suite à la crise de la « vache folle », est une démarche pour aider les éleveurs à progresser dans leurs pratiques et à répondre aux attentes des citoyens. Aujourd'hui, 97 % des éleveurs laitiers français ont intégré ce dispositif qui est devenu une exigence contractuelle pour les laiteries.

Le Cniel a décidé d'utiliser cette charte pour réaliser le déploiement des diagnostics de bien-être en élevage laitier. Ceci nécessite une refonte du contenu de la charte. Les conseillers évaluateurs (techniciens de laiterie, de chambres d'agriculture, d'entreprises de conseil en élevage...) bénéficient d'une formation spécifique d'une journée pour l'évaluation du bien-être. Le déploiement de cette action a débuté courant 2020.

**Pourcentage d'exploitations laitières engagées dans une démarche formalisée par l'interprofession d'évaluation du bien-être animal**

2016

0 %

**NOTRE OBJECTIF 2025**

**100 %**

**des élevages laitiers évalués**



## LES SEIZE INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE ANIMAL DE LA FILIÈRE LAITIÈRE

Les indicateurs sont classés selon les cinq libertés fondamentales de l'animal : absence de faim et de soif, absence d'inconfort, absence de maladie et de douleur, absence de peur et de stress, expression des comportements de l'espèce. Un indicateur peut répondre à plusieurs libertés fondamentales. En priorité, il a été fait le choix d'indicateurs facilement observables et mesurables pour une réalisation du diagnostic « en routine ».

### NE PAS SOUFFRIR DE FAIM OU DE SOIF

#### ALIMENTATION

Indicateur : **Place à l'auge**

Évaluer les places à l'auge afin d'appréhender l'accès à l'alimentation.

#### ÉTAT D'ENGRASSEMENT

Indicateur : **Note d'état corporel (NEC)**

Évaluer l'état d'engraissement de la vache.

#### ABREUVEMENT

Indicateur : **Place à l'abreuvement**

Évaluer la disponibilité des équipements (abreuvoirs, bacs...) afin d'appréhender la satisfaction des besoins en eau.

### NE PAS SOUFFRIR DE DOULEURS, DE BLESSURES NI DE MALADIES

#### ÉTAT PHYSIQUE

Indicateur : **Blessures**

Observer la présence d'abrasions, de lésions, de gonflements.

#### DÉMARCHE

Indicateur : **Boiteries**

Évaluer la démarche altérée ou la posture antalgique (= posture prise par l'animal pour soulager la douleur) des vaches.

#### SANTÉ MAMMAIRE

Indicateur : **Cellules somatiques,**

Évaluer les infections de la mamelle (concentration de cellules somatiques du lait dans le tank).

#### GESTION DE LA SANTÉ

Indicateur : **Mortalité des vaches**

Calculer/noter la mortalité des vaches.

Indicateur : **Mortinatalité des veaux**

Calculer/noter la mortinatalité des veaux (de 0 à 48h).

Indicateur : **Plan de gestion de la santé**

Échanger avec l'éleveur sur son plan de gestion de la santé des animaux : infirmerie, carnet sanitaire, bilan sanitaire d'élevage.

#### SOIN AUX VEAUX

Indicateur : **Pratiques lors de l'ébourgeonnage**

Évaluer, par échange avec l'éleveur, les pratiques d'ébourgeonnage des veaux et le mode opératoire assurant une prise en charge de la douleur.

Indicateur : **Pratiques de distribution du colostrum aux veaux**

Évaluer, par échange avec l'éleveur, sa pratique de distribution du colostrum aux veaux.

### NE PAS SOUFFRIR D'INCONFORT PROPRETÉ

Indicateur : **Note de propreté du poil**

Observer l'absence de plaques de salissures sèches sur les zones des animaux en contact avec le sol et sur les mammelles.

#### COUCHAGE

Indicateur : **Place de couchage**

Mesurer l'espace de couchage disponible pour les vaches.

### LES COMPORTEMENTS NATURELS PROPRES À L'ESPÈCE

#### ACCÈS À UNE AIRE D'EXERCICE

Indicateur : **Accès à une aire d'exercice**

Observer la possibilité pour chaque vache de se déplacer librement et d'avoir accès à une aire d'exercice, intérieure ou extérieure (notamment le pâturage).

#### GESTION DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES

Indicateur : **Plan de gestion des événements climatiques extrêmes**

Échanger avec l'éleveur pour appréhender les mesures prévues pour la gestion des événements climatiques extrêmes (coup de chaleur, vent et humidité).

### NE PAS ÉPROUVER DE PEUR OU DE DÉTRESSE

#### CONFIANCE DANS L'HOMME

Indicateur : **Test d'évitement**

Observer le nombre de vaches qui ne montrent pas de signe d'évitement.

## INFORMER SUR LA PLACE ESSENTIELLE DES PRODUITS LAITIERS ET SUR LEUR MODE DE PRODUCTION



### INDICATEUR

Le pourcentage de consommateurs français inquiets sur les produits laitiers dans l'étude « InquietAlim » traduit par différence la confiance qu'ils ont dans la catégorie lait et produits laitiers.

**Pour demain nous voulons que plus de 51 % des consommateurs se déclarent confiants dans les produits laitiers.**

#### Méthode de calcul

L'indicateur est issu de l'étude **InquietAlim** menée à l'origine par l'Ocha, Observatoire Cniel des habitudes alimentaires, le Crédoc, le Certop (université de Toulouse) avec Jean-Pierre-Poulain, et, d'un travail en commun avec de nombreuses filières (Interbev, Interfel, Cedus, Vin et Société...).

Cette étude est construite sur **une enquête en face à face auprès de 2000 individus âgés de 18 ans et plus**. La première mesure a été menée en 2016. Elle a été actualisée par le Crédoc sur un terrain face à face en juin 2019, et par téléphone en juillet 2019. Depuis 2020 elle est réalisée exclusivement par téléphone.

Les consommateurs sont interrogés pour savoir s'ils ont des inquiétudes, et ils sont incités à s'exprimer sur la nature de ces inquiétudes pour plusieurs catégories d'aliments : fruits et légumes, poisson, viande, produits industriels, lait et produits laitiers.

Pour l'ensemble des produits alimentaires, quatre principales inquiétudes apparaissent dans les études :

**La présence de produits ou de résidus considérés comme « nocifs »**, principalement la présence de produits chimiques, de polluants (par exemple les pesticides pour les fruits et légumes, les métaux lourds dans le poisson, les produits OGM pour les céréales...);

**Les questions de sécurité sanitaire**, incluant la fraîcheur et l'hygiène des produits ;

**Les caractéristiques des produits eux-mêmes, les conditions de production**, les qualités organoleptiques et la composition dans le cas de produits complexes ;

**La question « animale »**, comprenant les conditions d'élevage et d'abattage, le bien-être animal et l'alimentation animale.

#### Niveau de confiance des consommateurs français

2016

43 %

#### NOTRE OBJECTIF 2025

51 %

des Français confiants dans les produits laitiers

## PROMOUVOIR UN EXPORT DURABLE



### INDICATEUR

Augmenter la valeur ajoutée des produits exportés à destination des pays tiers, permet de respecter le développement de filières locales dans les pays émergents.

**Pour demain nous voulons que la valeur ajoutée des produits laitiers exportés vers les pays tiers progresse.**

#### Méthode de calcul

Eurostat fournit des données d'exportation des produits laitiers en volume et en valeur. **Les volumes bruts d'exportation peuvent être convertis en équivalent lait liquide** avec le ratio de conversion suivant :

**Coefficient équivalent lait**  
(pour convertir des tonnes de produits en M<sup>3</sup> de litres de lait)

$$= \frac{\text{composition du produit laitier en MSU (g/100g ou \% ) / 100}}{\text{composition du lait cru en MSU (g/l)}}$$

en utilisant un jeu de coefficient basés sur la teneur en matière grasse et en matière protéique du lait et des différents produits laitiers (fourni sur demande). Cela permet ainsi de les additionner sur une base volumique comparable.

**L'indicateur d'export durable est la valeur d'un litre de lait exporté sous forme de produits laitiers.** Il est calculé en faisant le rapport entre la valeur des exportations françaises de produits laitiers à destination des pays tiers et le volume de l'ensemble des produits laitiers exportés par la France sur les pays tiers en équivalent lait liquide. Cette valeur est exprimée en € / 1000 litres. Pour s'affranchir au mieux des variations liées à la conjoncture, **le suivi de l'indicateur est établi sur la base d'une moyenne glissante sur cinq ans.**

Suite au Brexit, le périmètre des pays tiers a été modifié en 2020. Il inclut le Royaume-Uni à partir de cette année là.

Accroître la valeur moyenne du litre de lait exporté vers les pays tiers permet de répondre à la mise en cause des grands pays exportateurs dans leurs pratiques, notamment celle d'écouler en période de surplus leurs excédents de production vers les pays émergents. En accusation se trouve notamment l'export de lait écrémé réengraissé avec des matières grasses végétales. Le suivi de ce type de produit peut désormais être réalisé grâce à **de nouveaux codes douaniers spécifiques depuis 2020.**

#### Valorisation des produits laitiers exportés en euros/litre

2016

0,85 €/l

#### NOTRE OBJECTIF 2025

0,90 €/l

pour la valeur du lait à l'export hors Union Européenne







**FranceterredeLAIT**  
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE



[www.franceterredelait.fr](http://www.franceterredelait.fr)

[www.filiere-laitiere.fr](http://www.filiere-laitiere.fr)